



COMMUNE DE ALAINCOURT

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

OTEU Alaincourt- Moy de l'Aisne

Assainissement des rues Charles de Gaulle, de
l'Ecole, de la Papeterie, de la Prelette, ruelle
Deramisse et du Vicquet (1ère partie)





I-Chantier d'assainissement eaux usées

Informations générales

- **Maîtrise d'Ouvrage:** Noréade WASQUEHAL
(financement, études)
(M. COORNAERT- 03 20 66 43 43)
- **Maîtrise d'Œuvre:** Noréade Centre d' URVILLERS
(Suivi des travaux, exploitation des ouvrages)
(M. LANGLOIS- 03 23 04 56 00)
- **Entreprise titulaire:** STPA
- **Coût des travaux :** 880 000 € HT



➤ Coût des travaux:

▪ Subvention AESN:	176 000 €
▪ Avance AESN:	264 000 €
▪ Autofinancement:	440 000 €
TOTAL	<u>880 000€ HT</u>

II-Consistance des travaux 2016

➤ ASSAINISSEMENT:

- 1500 ml de canalisations gravitaires eaux usées en DN 200 mm
- 800 ml de canalisations de refoulement eaux usées en DN 125 mm
- 600 ml de canalisations de refoulement eaux usées en DN 110 mm
- 100 ml de canalisations gravitaires eaux pluviales en DN 500 mm
- Réalisation de 44 regards de visite, 4 bouches d'égouts
- Réalisation de 83 branchements
- Réalisation de 2 stations de refoulement



III-Plans des travaux





COMMUNE DE ALAINCOURT

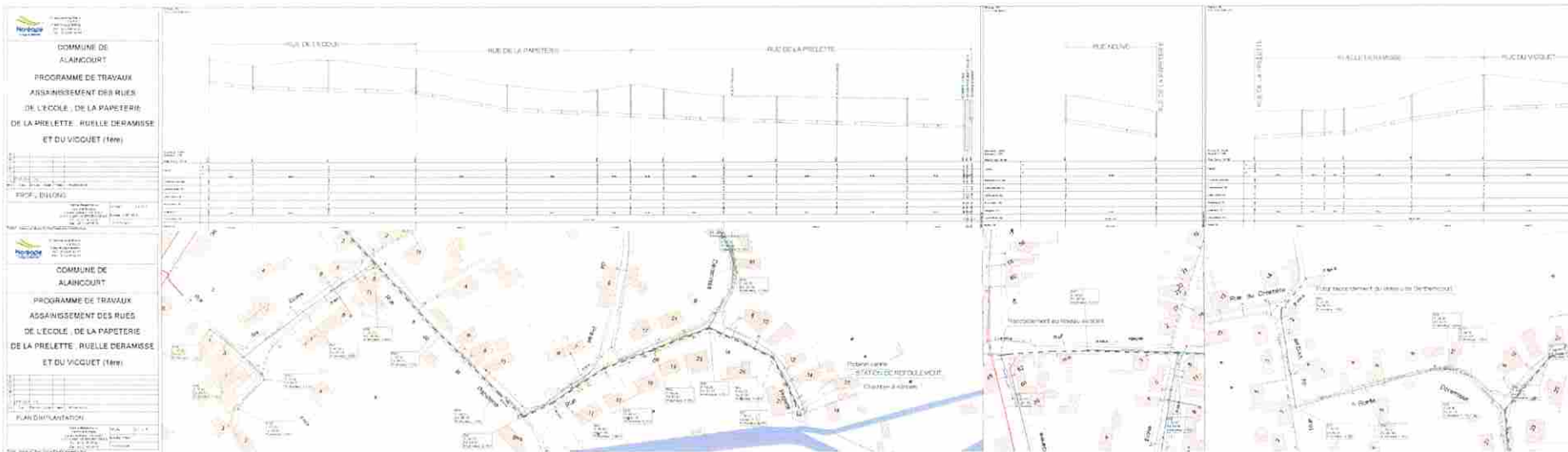
PROGRAMME DE TRAVAUX

ASSAINISSEMENT DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE RD 34

PROFIL EN LONG

PLAN D'IMPLANTATION







IV-Comment ça va se passer ?

1-Les étapes d'un chantier :

- a. Réalisation du marquage des concessionnaires et des sondages
- b. Pose des canalisations et réalisation des branchements d'assainissement
- c. Réalisation des tests (vidéo, étanchéité et compactage)



2-Le planning prévisionnel:

- Durée des Travaux d'assainissement est de 8 mois.
Démarrage 30 janvier 2017 . Fin prévue en septembre 2017.
- les tests (compactage, TE et ITV) seront réalisés pendant le mois de octobre 2017 pour une autorisation de rejet fin 2017 en fonction des réponses des accords de raccordement.



3-Avant le chantier:

Un courrier d'information vous sera remis et un conseiller assainissement passera dans chaque habitation pour réaliser le diagnostic de votre installation et positionner au mieux votre branchement assainissement.

Une boîte de branchement eaux usées sera posée par habitation.

4-L'accès au chantier:

La rue sera barrée durant la phase travaux.

Pour le bien de tous (sécurité des riverains, de l'entreprise et avancement du chantier), éviter de sortir son véhicule plusieurs fois par jour.

5-Après le chantier:

TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Mise en séparatif des rejets du logement:

- Eaux usées: raccordement dans le branchement mis à disposition
- Eaux pluviales: soit elles restent comme elles sont actuellement, soit gestion à la parcelle

Le Raccordement au Réseau Public de Collecte des Eaux usées



La convention entre l'Agence de l'Eau et Noréade

Noréade est partenaire de l'AESN dans le cadre d'une convention spécifique à la tranche de travaux

Engagements :

- ✓ Prestations de conseil et de contrôle des travaux de raccordement chez les particuliers
- ✓ Versements aux particuliers des subventions liées aux travaux
- ✓ Sensibilisation, incitation au raccordement par une campagne de communication

Pourquoi se raccorder ?

- ✓ Vous contribuez à la protection de l'environnement et de la ressource en eau
- ✓ Vous valorisez votre bien immobilier
- ✓ Vous respectez la loi (*article L.1331 et suivant du Code de la Santé Publique*) qui prévoit un raccordement obligatoire dans les 2 ans qui suivent la pose du réseau public d'assainissement collectif



Nature des Travaux

- ✓ Vidange, curage, rebouchage ou destruction de fosse ou de puits perdu existant sauf réutilisation des eaux pluviales
- ✓ La tranchée et la canalisation nécessaires au raccordement des eaux usées
- ✓ Raccordement des eaux pluviales par une conduite spécifique
- ✓ Maîtrise d'œuvre
- ✓ Relèvement des eaux usées, fonçage
- ✓ Ouvrage de traitement préalable spécifique: bac dégraisseur, déshuileur



Les aides pour votre raccordement

Conditions du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
et dans la limite des dotations de la convention

- ✓ Convention spécifique de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- ✓ 80% des riverains desservis par le réseau devront s'engager à réaliser les travaux de raccordement dans les 2 ans à compter de la réception de l'ARD (Attestation de Rejet Direct)
- ✓ Le délai de mise en place de la convention est de 6 mois après que 80% des riverains ont donné leur engagement
- ✓ Raccordement réalisé dans le délai de 2 ans



Les aides pour votre raccordement

Conditions du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
et dans la limite des dotations de la convention

✓ Le montant de l'aide est de **2000 € *** pour un raccordement simple

✓ En cas de raccordement plus complexe (pompage des eaux usées ou pose en fonçage sous le carrelage), la subvention peut atteindre **3000€ ***



Les conditions d'octroi des aides

- ✓ 80% des riverains desservis par le réseau devront s'engager à réaliser les travaux de raccordement dans les 2 ans à compter de la réception de l'ARD (Attestation de Rejet Direct)
- ✓ Le réseau d'assainissement situé devant l'immeuble doit aboutir à une station d'épuration
- ✓ Les immeubles doivent être achevés depuis plus de 5 ans
- ✓ La subvention est versée à celui qui paye les travaux
- ✓ La totalité des eaux usées doit être raccordée
- ✓ Quelle que soit la nature du réseau public de collecte, les eaux usées ou pluviales doivent être séparées à l'intérieur de la propriété

ATTENTION ! *les travaux doivent être réalisés dans un délai de 2 ans suivant la date d'envoi de l'autorisation de rejet direct*



Précisions

- ✓ Les travaux peuvent être réalisés par un artisan
- ✓ Vous pouvez réaliser vos travaux vous-mêmes : l'achat de matériaux ou la location de matériel vous seront subventionnés
- ✓ Les travaux doivent être réalisés dans les règles de l'art
- ✓ Les aides seront versées sur la base de justificatifs (factures acquittées)



La procédure

Différentes étapes :

- ✓ Visite du conseiller assainissement de Noréade (diagnostic des installations d'assainissement, conseils techniques et financiers)
- ✓ Envoi par Noréade de l'autorisation de rejet direct et application de la Taxe Assainissement
- ✓ Réalisation de devis (consultation des artisans)
- ✓ Envoi du devis à Noréade
- ✓ Accord sur le bénéfice de la subvention sous condition de délai

ATTENTION ! *les travaux ne doivent pas être engagés avant l'accord de Noréade sur le devis*



La procédure

Différentes étapes (suite) :

- ✓ Réalisation des travaux ou achat des matériaux
- ✓ Contrôle de la conformité des travaux de raccordement
- ✓ Facturation de la PFAC (213,86 € en 2017)
- ✓ Application de la Redevance Assainissement
- ✓ Versement des aides par Noréade





Noréade

La Régie du SIDEN-SIAN

100 240 000 000 000 000

Madame, Monsieur,.....
N° schéma.....
N°Rue.....

Monsieur le Directeur

**Objet / Raccordement au réseau d'assainissement.
Lettre d'engagement des particuliers.**

Monsieur le Directeur,

Après avoir pris connaissance :

- Du projet de raccordement et de son estimation H.T.
- De l'obligation légale pour tout particulier de raccorder ses installations au réseau d'eaux usées dans les deux ans qui suivent la réception de la tranche les concernant (Voir extrait du Code de la Santé Publique).

Je m'engage à réaliser le raccordement de mes installations au réseau collectif dans les deux ans qui suivront la réception du réseau collectif me concernant et à adresser les factures originales accompagnées du certificat de conformité dès réalisation, afin de permettre à Noréade de mandater les subventions accordées par l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, je m'engage à ne pas raccorder au réseau d'assainissement mes eaux pluviales (toitures, drainage, descente de garage,...), mais à les évacuer et les infiltrer sur ma parcelle sauf dérogation accordée par Noréade pour l'évacuation vers le caniveau.

Je précise que ces travaux seront réalisés par :

- Un professionnel du bâtiment (T.V.A à 5,5%)
- Mes propres moyens (T.V.A à 19,6%)
- Non connu à ce jour

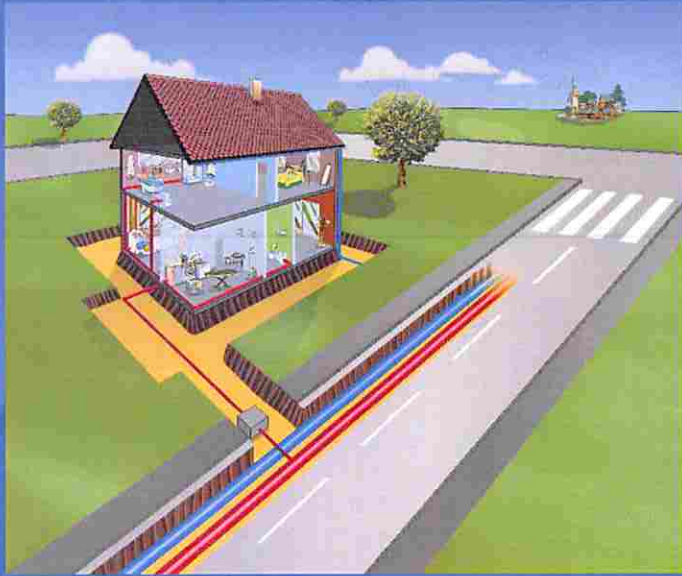
Le montant présumé de mes travaux est estimé à € H.T soit
..... € T.T.C.

Fait à Le

Signature

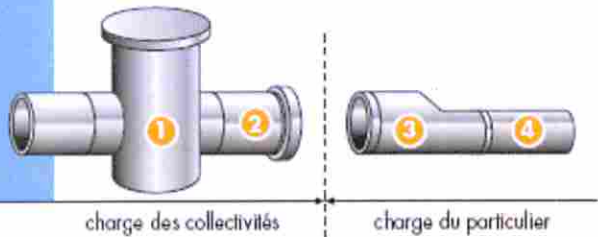


Comment se raccorder ?



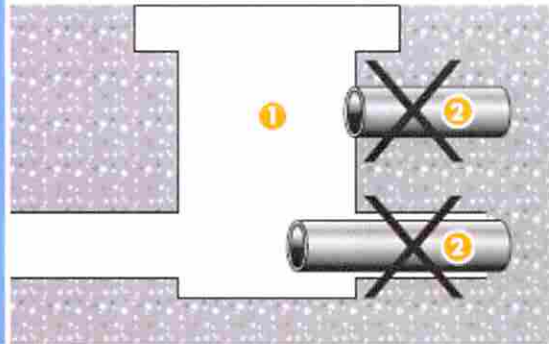
RACCORDEMENT SUR UNE BOÎTE DE BRANCHEMENT (CAS LE PLUS COURANT)

- 1 Boîte de branchement (ou regard de façade)
- 2 Manchon intermatériau Ø150/160mm si boîte de branchement en fonte
- 3 Réduction PVC Ø160mm/Ø100mm
- 4 Tuyau PVC Ø100mm



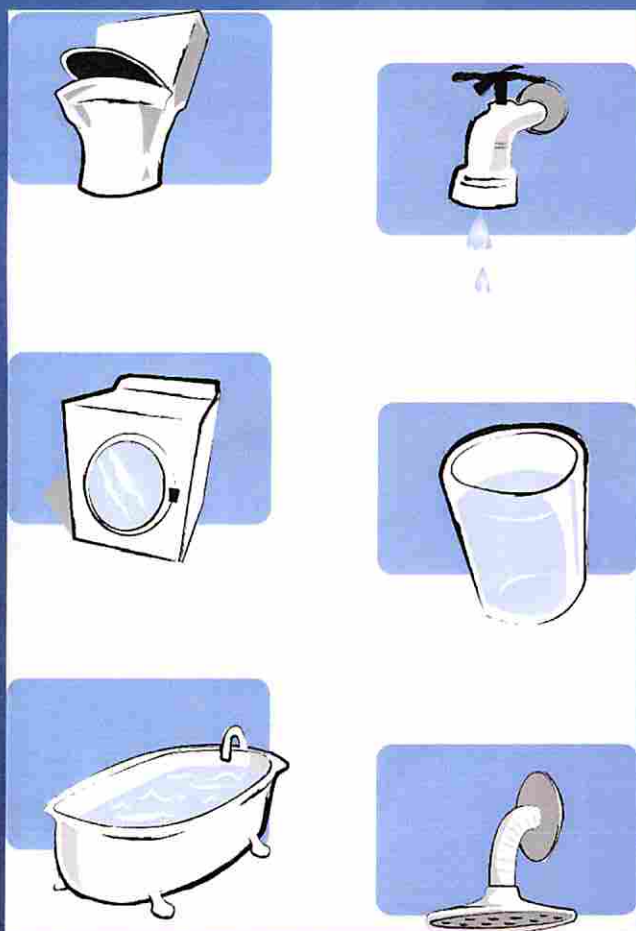
RACCORDEMENT SUR UNE BOÎTE DE BRANCHEMENT (CAS NON CONFORME)

- 1 Boîte de branchement (ou regard de façade)
- 2 Tuyau PVC Ø100mm



Les bonnes pratiques

Ce qu'on peut rejeter dans le réseau de collecte des eaux usées :



Les eaux usées domestiques de l'habitation : WC, salle de bains, lave-linge, lave-vaisselle, cuisine, évier

Les bonnes pratiques



Ce qu'on ne peut pas rejeter dans le réseau de collecte des eaux usées :



déchets, ordures ménagères,
graisses, huiles de friture et de
vidange, hydrocarbures, gasoil,
antibiotiques, produits toxiques,
lingettes



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

BONNE SOIREE !!!

